

Justificatifs pour une première demande de certificat de résidence «scientifique» pour Algérien

Documents à remettre à la Préfecture du lieu de résidence

- Le visa de long séjour en cours de validité disposant de la mention L 313-8.
- Le passeport en cours de validité (avec photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées).
- Justificatifs d'état civil : Acte de naissance (avec filiation), de mariage, de naissance des enfants (avec filiation).

Merci de présenter les documents originaux avec une traduction française faite par un traducteur assermenté auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence.

• Un justificatif de domicile de moins de trois mois :

Dans le cas où le scientifique est locataire, il doit joindre une facture (eau, gaz, électricité, téléphone...) ou une attestation d'assurance habitation. En revanche s'il est à l'hôtel, en résidence ou au Faculty Club, il doit demander une attestation de domicile et une facture du dernier mois de loyer. Enfin, s'il est hébergé chez un particulier, l'hébergeur doit remplir et signer une attestation d'hébergement manuscrite avec un justificatif de domicile à son nom datant de moins de 3 mois ainsi qu'une copie d'une de ses pièces d'identité.

- 3 photos d'identité (normes préfecture).
- Derniers diplômes obtenus : master ou doctorat.
- Convention d'accueil complétée et signée.
- Contrat de travail ou convention de séjour de recherche
- Attestation des droits de la sécurité sociale française (si déjà affilié).
- Attestation sur l'honneur de ne pas pratiquer la polygamie en France.
- Pour les doctorants inscrit à Université Côte d'Azur : un justificatif d'inscription à l'Université.
- Formulaire de demande de titre de séjour : si vous résidez dans les Alpes Maritimes, contactez le Welcome Center pour les modalités de dépôt auprès de la préfecture des Alpes Maritimes

Mis à jour par le WELCOME CENTER le 15.02.2022; les modalités peuvent changer.

Veuillez vérifier sur <http://06.accueil-etrangers.gouv.fr/>